EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE

Séance du 18 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit janvier à dix heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Conduché, Deschamps, Pernet et Pesson, Mme Puravet

Excusés : Mrs Claisse et Mmes Chiron, Kahane, Klisz

Absent: Mrs Chades et Desfarges

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Béatrice Puravet, conseillère, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers : Date de convocation : 14/01/2022 En exercice : 11 Date d'affichage : 14/01/2022

Présents: 5

M. Deschamps explique avoir du réunir, une nouvelle fois, le Conseil Municipal de manière précipitée mais concise. En effet, les services de la Trésorerie étant de plus en plus exigeants quant à la fourniture des pièces justificatives, il s'avère aujourd'hui nécessaire de revenir sur les versements exceptionnels qui ont été votés en 2021 sur le budget commerces.

- Subventions exceptionnelles 2021

M. Deschamps rappelle que deux décisions modificatives avaient été prises lors des conseils des 1^{er} octobre et 30 novembre derniers afin d'alimenter le budget commerces devant faire face à d'importantes dépenses imprévues à l'épicerie (réparation de la vitrine et indemnisation de perte de denrées).

Or, à ce jour, la Comptable Publique réclame, à l'appui des mandats correspondants, des délibérations plus précises quant à la réalisation de ces versements exceptionnels et ce dans un délai très court afin de pouvoir clore l'exercice 2021.

M. Deschamps réexplique brièvement les faits :

- une panne de la vitrine réfrigérée liée à sa vétusté avait impliqué une lourde intervention de la part d'un frigoriste. Or, les assurances n'ayant pas accepté de prendre en charge les frais correspondants, la commune avait décidé de payer la facture d'un montant de 3 180 € et d'alimenter, par conséquent, le budget commerces à hauteur de 3 000 € grâce à une aide exceptionnelle du budget commune
- une coupure électrique de plusieurs jours, provoquée par une obsolescence de certaines installations, avaient fait perdre, à la gérante, une partie de ses denrées et de son chiffre d'affaires pour laquelle la municipalité avait également décidé de l'indemniser rapidement afin que le commerce puisse poursuivre son activité. Une nouvelle subvention du budget communal à hauteur de 3 000 € avait été votée lors du dernier Conseil Municipal

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Questions diverses

> repas des aînés

La date du 20 février évoquée lors du dernier conseil semble encore un peu trop prématurée vis-à-vis de la situation sanitaire. Après en avoir discuté avec le restaurateur et l'animateur, un report au 3 avril pourrait être envisagé.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.